

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-10-6-6

Séance du vendredi 4 novembre  
2016

### **ENCOURAGEMENT À L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU la convention d'autorisation de financement complémentaire relative à l'aide aux filières agricoles, forestières et halieutiques conclue entre le Département et la Région Grand Est le....,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 16 septembre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue des subventions d'un montant total de 39 975 € au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural réparties conformément au tableau joint en annexe 1,
- approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec l'Association pour la défense et l'amélioration de l'état sanitaire du cheptel (Groupement de Défense Sanitaire Alsace),
- précise que chaque subvention fera l'objet d'un versement unique. La dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C741 au chapitre 65 – fonction 928 - nature 6574.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité